RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATTESTATION
DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne immatriculée)

.....HAICHAM YASSINE.....

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint ~~M.~~/Mme (rayer la mention inutile)

.....HAICHAM MINA née ABARKI.....

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage [1] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait àPUISSERGUIER....., le[redacted]..

(signature de la personne immatriculée)

[redacted]

[1] la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable